

2021_CT2_048

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Approbation du programme de travaux pour la réhabilitation de l'accès Nord à la Zone Industrielle des Estroublans à Vitrolles

Le 11 février 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 février 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – BOULAN Michel donne pouvoir à RUIZ Michel – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – FILIPPI Claude donne pouvoir à PAOLI Stéphane – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MALLIÉ Richard donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à GOMEZ André – TAULAN Francis donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – VENTRON Amapola donne pouvoir à SLISSA Monique – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – GRANIER Hervé – JOISSAINS Sophie – ROVARINO Isabelle – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi Zones d'activités

■ Séance du 11 février 2021

05_1_04

■ Approbation du programme de travaux pour la réhabilitation de l'accès Nord à la Zone Industrielle des Estroublans à Vitrolles

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, le Territoire du Pays d'Aix souhaite réaliser des travaux de réhabilitation sur la zone industrielle des Estroublans sur la commune de Vitrolles, et plus précisément sur l'accès au Nord de la zone depuis la Route départementale n°113.

Des études de trafic réalisées en 2019 ont mis en évidence la nécessité de doubler l'entrée sur le carrefour giratoire située en extrémité Nord du Boulevard de l'Europe depuis la bretelle de sortie de la RD113 afin d'améliorer l'accessibilité de la zone et limiter les retenues de véhicules sur la RD113. Il apparaît nécessaire de procéder à la réhabilitation de ce secteur.

L'étude de faisabilité réalisée en 2020, afin de déterminer les solutions d'aménagements garantissant la sécurité de l'ensemble des usagers de la voirie et une amélioration de l'accessibilité de la ZI des Estroublans, a permis d'aboutir à la proposition de programme suivant.

Programme des travaux :

- Voirie :
- Mise à 2 voies de la bretelle d'accès depuis la RD113 sur le giratoire entre la rue Victor Gélou et le boulevard de l'Europe.

- Mise à 2 voies en sortie du giratoire sur le Boulevard de l'Europe par la réalisation d'une seconde voie sur le boulevard de l'Europe sur les 90 premiers mètres permettant la desserte du projet de commerce de grande distribution sur la parcelle CIO103 et assurant ainsi une meilleure fluidité de la circulation aux abords de cet accès.
 - Mise à 2 voies sur le boulevard de l'Europe en direction du giratoire.
 - Adaptation de l'anneau du giratoire.
 - Intégration de cheminements cyclables.
 - Intégration des voies bus.
 - Aménagements de cheminements piétons conformes aux normes d'accessibilité PMR sur la totalité du linéaire.
- Réseaux
 - Réfection complète de l'éclairage public
 - Création de nouveaux avaloirs et leur raccordements sur le réseau d'assainissement pluvial
 - Espaces verts
 - Réalisation d'aménagements paysagers ponctuels dans les espaces résiduels du foncier disponible

Le coût prévisionnel de ce programme de travaux s'élève à 800 000 € HT.

Le coût prévisionnel de l'opération, y compris études et travaux, s'élève à 880 000 € HT soit 1 056 000 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, emploi et agriculture du 28 janvier 2021.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de réaménager l'accès Nord à la zone industrielle des Estroublans à Vitrolles.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme de réhabilitation de l'accès Nord à la ZI des Estroublans depuis la RD113 sur la commune de Vitrolles pour un montant de travaux de 800 000 € HT, soit un coût global de 880 000 € HT soit 1 056 000 € TTC, études et travaux.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer les différentes pièces afférentes à ce dossier.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget 06, en section d'Investissement : nature 4581, fonction 61, sur l'autorisation de programme « réhabilitation des zones d'activités » créée au conseil de Métropole du 18 février 2021.

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Approbation du programme de travaux pour la réhabilitation de l'accès Nord à la Zone Industrielle des Estroublans à Vitrolles

Vote sur le rapport

Inscrits	
Votants	58
Abstentions	52
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	0
Majorité absolue	52
Pour	27
Contre	52
Ne prennent pas part au vote	0
	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le

18 FEV. 2021